

En période de sécheresse, l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau permet de protéger la disponibilité de la ressource

Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse pour les PARTICULIERS et les COLLECTIVITES

(Pour en savoir plus, se référer à l'arrêté en vigueur disponible en ligne ou via le QRCode)

Les dispositions présentées ci-dessous ne s'appliquent pas :

- à l'utilisation des eaux stockées dans les retenues d'eau (plans d'eau, lagunes, mares, réserves) étanches, déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes) remplies entre le 1er novembre et le 31 mars.
- à l'utilisation des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : récupération des eaux de toitures stockées dans des cuves),
- à l'utilisation des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.



Arrosage					Nettoyage		Remplissage			Alimentation		Gestion des cours d'eau			
Espaces arborés, massifs fleuris	Jardins potagers	Pelouses	Terrains de sport, hippodromes et activités équestres	Golfs	Véhicules en station de lavage	Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Fontaines privées d'ornement	Piscines privées (de plus d'1m3)	Plans d'eau	Abreuvement et hygiène des animaux	Eau potable (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)	Navigation fluviale	Rejets urbains et industriels	Manoeuvres des ouvrages hydraulique	Travaux en cours d'eau
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Autolimitation	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau
Alerte															
~	~	X	~	~	~	~	X	X	X	✓	✓	✓	✓	X	X
Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction entre 11h et 18h	Interdiction	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction Sauf avec piste équipées de haute pression ou équipées système de recyclage à 70% ou en mode ECO	Interdiction en circuit ouvert	Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage	Interdiction sauf piscicultures déclarées et baignades autorisées	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique	Regroupement des bateaux pour le passage des écluses	Limitation de la pollution émise au strict minimum	Interdiction sauf manoeuvres nécessaires pour des questions de sécurité, et pour le maintien des écoulements	- Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques - Obligation de respecter le débit réservé à l'aval des travaux
Alerte renforcée															
X	~	X	X	X	~	X	X	X	X	✓	✓	✓	✓	X	X
Interdiction Sauf de 20h à 9h pour les arbres plantés depuis moins de 2 ans	Interdiction de 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction Sauf avec piste équipées de haute pression ou équipées système de recyclage à 70% ou en mode ECO	Interdit Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit en circuit ouvert	Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage	Interdiction sauf piscicultures déclarées et baignades autorisées	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique	Regroupement des bateaux pour le passage des écluses	Limitation de la pollution émise au strict minimum	Interdiction sauf manoeuvres nécessaires pour des questions de sécurité, et pour le maintien des écoulements	Report des travaux sauf : - situation d'assec total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau Déclaration au service de police de l'eau de la DDT
Crise															
X	~	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓	✓	✓	X	X
Interdiction Sauf de 20h à 9h pour les arbres plantés depuis moins de 2 ans	Interdiction de 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction sauf impératif sanitaire	Interdit sauf impératif sanitaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit en circuit ouvert	Interdiction	Interdiction sauf piscicultures déclarées	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique	Regroupement des bateaux pour le passage des écluses	Limitation de la pollution émise au strict minimum	Interdiction sauf manoeuvres nécessaires pour des questions de sécurité, et pour le maintien des écoulements	Report des travaux sauf : - situation d'assec total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau Déclaration au service de police de l'eau de la DDT